



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Moyens des universités

Question écrite n° 11764

Texte de la question

M. Benjamin Lucas-Lundy appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation financière des universités. Le 30 août 2023, Mme la ministre a annoncé devant les présidents d'universités réunis en congrès de France université que « Le budget de notre ministère, même en augmentation, ne permettra pas de couvrir la totalité » des mesures sur le pouvoir d'achat, « ni en 2023, ni en 2024 », menaçant de puiser sur les fonds de roulement des universités. En effet, suite aux annonces du ministre de la transformation et de la fonction publiques d'une hausse globale du point d'indice des agents de la fonction publique ou encore la création d'une prime dégressive dite « pouvoir d'achat » pour préserver le pouvoir d'achat des fonctionnaires, la ministre a annoncé qu'« il faudra regarder comment mobiliser vos réserves non fléchées ou vos marges disponibles, je pense au fonds de roulement. » Ces fonds de roulement, enrichis au cours des années, sont un moyen pour les établissements supérieurs de soutenir l'attractivité de la recherche, y compris à l'international face à une compétition de plus en plus forte, d'investir dans les infrastructures et de monter des projets d'envergure. Les universités représentant environ 20 % du patrimoine immobilier de l'État, cette mobilisation des fonds de roulement ne peut venir percuter les projets volontaristes de rénovation des établissements dans un contexte de crise énergétique majeure. Il lui demande la compensation à l'euro prêt de l'ensemble des nouvelles mesures relatives au pouvoir d'achat, au risque de continuer à dégrader l'écosystème universitaire et pénaliser les établissements dans leurs efforts d'investissement et de trésorerie, qui contribuent à la réussite des étudiants et chercheurs et au rayonnement de notre enseignement supérieur ; il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) est attentif à la situation financière des universités et des autres établissements publics d'enseignement supérieur relevant de son périmètre. Des moyens complémentaires ont ainsi été ouverts sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » afin d'accompagner les établissements face à la hausse de leurs dépenses salariales et de leurs dépenses énergétiques. Le coût de la revalorisation du point d'indice de 3,5 % intervenue au 1er juillet 2022 est intégralement compensé par l'État à compter de 2023, soit une hausse pérenne de 364 M€ par an de la subvention pour charges de service public (SCSP) versée aux établissements du programme 150. En outre, un complément de SCSP de 67 M€ a été alloué à ces mêmes établissements en fin de gestion 2023 au titre des mesures du « Rendez-vous salarial 2023 », et la loi de finances pour 2024 a prévu une enveloppe de 155 M€ qui permettra de compenser à l'ensemble des établissements du programme 150 au moins la moitié du coût des nouvelles mesures de revalorisation du point d'indice (hausse générale de 1,5 % de la valeur du point d'indice et progression indiciaire spécifique sur les bas salaires à compter du 1er juillet 2023, attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 1er janvier 2024) ; en outre, des compensations additionnelles seront allouées aux établissements les plus fragilisés. La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a par ailleurs ouvert, fin 2022, une enveloppe exceptionnelle de 275 M€ afin d'aider les établissements du MESR à faire face à leurs surcoûts énergétiques en 2023, dont 200 M€ pour les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. 100 M€ ont été versés aux établissements dès le mois de décembre 2022 sur la base des dépenses de chaque établissement dans la dépense totale d'énergie constatée

en 2021 ; 100 M€ complémentaires ont été versés en décembre 2023 en tenant compte des surcoûts réellement constatés et de la situation financière des établissements. En l'état des données disponibles, les surcoûts constatés en 2023 sur les établissements relevant du programme 150 s'élèvent à environ 220 M€ par rapport à 2022 (et 320 M€ par rapport à 2021). Parallèlement à ce soutien significatif de l'État, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche du MESR ont été appelés à un effort compte tenu de leurs réserves financières dont la part libre d'emploi était estimée, à fin 2022, à environ 1 Md€. Selon les comptes financiers 2023, le résultat comptable global de ces établissements s'élève à 68 M€ en 2023, contre 249 M€ en 2022 et 531 M€ en 2021, et 63 établissements ont présenté en 2023 un résultat négatif, contre 39 en 2022 et 10 en 2021. Le fonds de roulement net global s'élève à 3 799 M€, en légère diminution par rapport à 2022 (3 853 M€), tandis que la trésorerie continue de progresser, mais moins rapidement que les années précédentes (5 742 M€, contre 5 587 M€ à fin 2022 et 5 306 M€ à fin 2021). L'emploi a été dynamique en 2023, avec une augmentation de 998 ETPT sous plafond pour l'ensemble des établissements du programme. L'Etat accompagne également les investissements des établissements dans la rénovation énergétique. Ainsi, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministre délégué chargé des Comptes publics ont annoncé le 28 mars 2024 l'attribution, dans le cadre de l'appel à projets 2024 de la Direction de l'immobilier de l'Etat, d'une enveloppe de 118 M€ pour soutenir 432 projets de rénovation énergétique portés par les établissements publics relevant du MESR, dont 245 projets et 80 M€ de financements pour les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Pour rappel, ces établissements ont été fortement soutenus au titre du Plan de relance (670 projets lancés en 2020, pour un budget de près de 815 M€, avec des livraisons fin 2024 au plus tard pour les opérations les plus complexes) et ils bénéficient également des contrats de plan État-régions 2021-2027, avec un engagement de l'Etat d'1,2 Md€ sur le volet enseignement supérieur, ainsi que des dotations du plan Campus (200 M€ d'intérêts par an).

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Lucas-Lundy](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Écogiste - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11764

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8674

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4499